

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 22

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. DE MEULEMEESTER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT, Mme VARFOLOMIEFF, M. VIVIEN.

Conseillers

Mme RENY, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, M. LIDA, Mme CAUFORIEZ MARQUES, M. CHINZI, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. JADOT à Mme GYSEN

M. MICALLEF à Mme POISSON

M. RACHIDI à Mme PORTELETTE

Mme LEOGANE à M. COUTÉ



Secrétaire de séance : Mme Hélène PORTELETTE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

ATTRIBUTION D'INDEMNITE, DE DELEGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL ET REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Electoral, et notamment l'article L.270.

VU les articles L.2123-23, L.2123-24 et suivants du Code général des collectivités territoriales modifiées par l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 applicable depuis le 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°16.04.12.6-1 du 13 avril 2016,

VU la délibération n°17.02.9.9 du 23 février 2017,

CONSIDERANT que suite à la démission de Monsieur Frank MAES, Monsieur Jean-Louis CHINZI intègre le Conseil municipal à compter du 28 mars 2017.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, à la majorité, 21 voix pour, 1 abstention (Mr Chinzi), les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote (Mmes Viguière, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland).

AUTORISE Madame le Maire à attribuer à Monsieur Jean-Louis CHINZI, conseiller municipal la délégation « Suivi du projet de rénovation des bâtiments communaux » et de lui allouer une indemnité de 193.67 € brut/mensuel à partir du 28 mars 2017.

APPROUVE LE REMPLACEMENT de Monsieur Frank MAES, démissionnaire, par Monsieur Jean-Louis CHINZI, nouveau conseiller dans trois commissions municipales où il siégeait :

- Travaux/Sécurité/Entretien,
- Vie Economique et Communication,
- Urbanisme.

DIT que le montant de l'indemnité s'inscrit dans l'enveloppe des indemnités autorisées

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH